



Paris, le 28 JAN. 2013

DIRECTION GENERALE
POUR L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET
L'INSERTION
PROFESSIONNELLE

DIRECTION GENERALE
POUR LA RECHERCHE ET
L'INNOVATION

Service de la coordination
stratégique et des territoires

Mission de la parité et de la
lutte contre les discriminations

N° DGESIP/DGRI A3 -
2013 - 0009

Affaire suivie par
Jean-Jacques MALANDAIN

Tél. : 01 55 55 00 94
Fax. : 01 55 55 87 18
jean-jacques.malandain
@recherche.gouv.fr

1, rue Descartes
75231 Paris cedex 05

La directrice générale pour l'enseignement supérieur
et l'insertion professionnelle

à

Mesdames et Messieurs les présidents d'université

Mesdames et Messieurs les présidents
et directeurs généraux des établissements publics
à caractère scientifique et technologique

S/Couvert de Mesdames et Messieurs
les Recteurs d'académie
Chanceliers des universités

Objet : Lancement de la campagne 2013 des contrats doctoraux handicap

Favoriser l'émergence d'un vivier de personnes handicapées titulaires d'un doctorat est une volonté affirmée du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour répondre à la fois aux exigences du marché du travail et inciter les étudiants handicapés à poursuivre leur cursus dans des études longues. C'est pourquoi il a été décidé d'accélérer la montée en puissance du plan triennal d'attribution de **contrats doctoraux handicap** et de porter à **25** le nombre de contrats proposés à des candidats handicapés porteurs d'un projet de thèse. Pour mémoire le projet initial était de 7 contrats en 2011, 10 contrats en 2012 et 15 contrats en 2013.

Les thèses en cours de réalisation ne sont pas éligibles à un tel contrat.

La campagne est désormais ouverte et les dossiers de candidature devront être déposés à l'adresse mipadi@recherche.gouv.fr avec copie à jean-jacques.malandain@recherche.gouv.fr

en un document électronique unique pour chaque candidat, de taille inférieure à 7 Mo, au format .pdf, avant le 5 avril 2013 à 18 heures.

Le dossier sera ainsi constitué :

- le CV de l'étudiant et un justificatif de sa qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi ;

... / ...

- une lettre du chef d'établissement en soutien à ce projet de thèse et présentant la politique de l'établissement en matière de handicap tant vis-à-vis des étudiants et des personnels, que d'accessibilité ;
- le projet de thèse ;
- une lettre du directeur de thèse ;
- l'avis du directeur du laboratoire d'accueil ;
- l'avis de l'école doctorale.

Comme l'an passé un comité de sélection ad hoc, ouvert à toutes les disciplines de recherche, sera constitué regroupant personnalités du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche et personnalités du monde du handicap.

Le comité, dans ses critères de sélection, tiendra compte de la politique des établissements menée dans le domaine du handicap, et notamment de l'attribution par vos soins de contrats doctoraux à des étudiants handicapés.

Les établissements dont les dossiers auront été retenus en seront informés au plus tard début juillet. Ils procéderont au recrutement des lauréats en septembre. Une évaluation régulière sera mise en place.

La mission de la parité et de la lutte contre les discriminations est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**La directrice générale pour l'enseignement supérieur
et l'insertion professionnelle,**

Simone BONNAFOUS